

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 188-2018

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.552

Déposée le: 03.09.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Seiler (Trubschachen, Les Verts)
Graf-Rudolf (Belp, Les Verts)

Cosignataires: 10

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



L'eau du robinet: de meilleure qualité et plus écologique

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'élaborer un acte législatif prévoyant que l'eau minérale soit remplacée par l'eau du robinet dans tous les locaux de l'administration cantonale et du parlement pour protéger notre climat ;
2. de permettre au canton de Berne d'obtenir la certification « Communauté bleue » et de favoriser, en mettant en œuvre les objectifs de cette dernière, la consommation d'eau du robinet plutôt que celle d'eau minérale.

Développement :

Les effets du réchauffement climatique se font véritablement sentir avec des conditions météorologiques extrêmes, la fonte des glaciers et des étés marqués par la sécheresse. Les produits transportés ont également leur part de responsabilité dans ce réchauffement climatique. Aussi faudrait-il éviter tout transport inutile d'eau minérale.

L'eau du robinet est d'excellente qualité dans tout le canton et se prête bien à la consommation. Globalement, il faut beaucoup plus d'énergie pour traiter et mettre à disposition l'eau minérale que l'eau du robinet. L'eau du robinet est disponible gratuitement dans tous les bâtiments et occasionne par ailleurs moins de frais de transport et de frais énergétiques. L'eau du robinet est donc aussi plus écologique. Car si l'eau du robinet est d'excellente qualité, on se demande bien pourquoi mettre à disposition de l'eau en bouteille chère et non écologique.

L'eau, c'est l'or bleu, en bien des endroits une ressource rare, dont la répartition est souvent injuste. En réalité l'eau est un bien public ; pourtant on la commercialise. Dans les pays du Sud surtout, de nombreuses personnes n'ont pas accès à de l'eau potable. « Communauté bleue » a été fondée pour défendre l'eau en tant que bien public. Les régions certifiées « Communauté bleue » appellent la population résidant dans leur zone d'influence à davantage boire l'eau du robinet. Au sein de leurs propres structures et dans leurs processus d'exploitation, elles appliquent une gestion responsable de l'eau potable. Elles utilisent autant que faire se peut l'eau potable distribuée par le réseau public d'approvisionnement. Car qui boit une eau locale ni mise en bouteille ni transportée préserve l'environnement.

Destinataire

- Grand Conseil